

DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES
ARRONDISSEMENT DE BRIANÇONRÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ**MAIRIE DE LA GRAVE - LA MEIJE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****N°2025-007****REFACTURATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET EAU**Séance du : 18 février 2025
Date de convocation : 10 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit, à dix-huit heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, se réunit au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 9
Présents ou représentés : 8
Présents : PIC Jean-Pierre, SIONNET Philippe, PIQUEMAL Michel, FAUST Alain, FERRIER Stéphane, MATHON Sylvie, SIONNET Anthony
Pouvoir de : FERRIER Nathalie à FERRIER Stéphane
Absent : ONOL LANG Per

Secrétaire de séance élu : SIONNET Philippe

OBJET : REFACTURATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET EAU

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2224-2.

Considérant que le service de l'eau ne prend en charge aucune dépense liée aux charges de personnel, ni à différentes charges, qui sont assurées par le budget principal.

Afin de tenir compte des heures d'intervention du personnel technique de la commune, sur le réseau d'eau, il est proposé de facturer au budget eau, pour 2024 :

- **30 %** du coût des personnels techniques intervenant sur l'eau potable.

Il est procédé au choix des engagements et au vote de la délibération :

Pour : 7
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide la répartition des charges indiquée ci-dessus, au titre de l'année 2024,
- Autorise la refacturation de ces dépenses au budget annexe de l'eau

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Jean-Pierre PIC

Le secrétaire de séance
Philippe SIONNET

